



---

**Commission économique pour l'Europe**

Organe exécutif de la Convention sur la pollution  
atmosphérique transfrontière à longue distance

**Quarante et unième session**

Genève, 6-8 décembre 2021

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour****Ordre du jour provisoire annoté de la quarante  
et unième session**

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 6 décembre 2021, à 10 heures,  
et se tiendra sous forme hybride\*

**I. Ordre du jour provisoire**

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa quarantième session.
3. Rapport sur la vérification des pouvoirs.
4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 :
  - a) Activités scientifiques ;
  - b) Élaboration de politiques ;
  - c) Respect des obligations ;
  - d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application ;

---

\* Les participants à la réunion sont priés de s'inscrire en ligne **le 15 novembre 2021** au plus tard, à l'adresse <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Air-Pollution/events/350953>. Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. En raison des restrictions liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), seul un nombre limité de représentants pourront participer en présentiel. On trouvera de plus amples informations sur la participation en présentiel et les restrictions qui s'appliquent en la matière sur la page Web de la réunion. Cette réunion se déroulera sans support papier. Les documents de session et les informations connexes seront disponibles sur la page Web mentionnée ci-dessus. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (<https://unece.org/practical-information-delegates>).



- e) Communication, sensibilisation et coopération.
5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.
6. Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention.
7. Forum pour la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique.
8. Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention.
9. Examen du Règlement intérieur de l'Organe exécutif.
10. Élection du Bureau.
11. Questions diverses.
12. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la quarante et unième session.

## II. Annotations

### 1. Adoption de l'ordre du jour

*Horaire indicatif : lundi 6 décembre, matin*

L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance sera invité à adopter l'ordre du jour de sa quarante et unième session tel qu'il figure dans le présent document.

#### **Document(s)**

Ordre du jour provisoire annoté de la quarante et unième session (ECE/EB.AIR/147)

### 2. Adoption du rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa quarantième session

*Horaire indicatif : lundi 6 décembre, matin*

L'Organe exécutif sera invité à adopter le rapport sur les travaux de sa quarantième session (Genève, 18 décembre 2020).

#### **Document(s)**

Rapport de l'Organe exécutif sur les travaux de sa quarantième session (ECE/EB.AIR/146)

### 3. Rapport sur la vérification des pouvoirs

*Horaire indicatif : lundi 6 décembre, matin*

Les délégations seront invitées à communiquer leurs pouvoirs au secrétariat avant la session. Le bureau de la session examinera les pouvoirs et fera rapport à ce sujet à l'Organe exécutif. L'Organe exécutif sera invité à prendre acte du rapport sur la vérification des pouvoirs.

### 4. Examen de l'exécution du plan de travail pour 2020-2021

*Horaire indicatif : lundi 6 décembre, matin et après-midi*

L'Organe exécutif sera invité à examiner l'exécution du plan de travail pour 2020-2021 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/144/Add.2).

**a) Activités scientifiques**

Au vu des principales conclusions et recommandations issues de la septième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe de travail des effets (Genève, 13 au 16 septembre 2021), telles qu'elles figurent dans le rapport sur la session (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître), l'Organe exécutif sera invité à prendre acte des progrès accomplis dans l'exécution de la section I du plan de travail (Activités scientifiques).

**Document(s)**

Rapport sur la septième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître)

**b) Élaboration de politiques**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des progrès accomplis dans l'exécution de la section II du plan de travail (Élaboration de politiques) et des conclusions de la cinquante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen (Genève, 18 au 21 mai 2021).

L'Organe exécutif sera invité à prendre note du rapport d'évaluation sur l'ammoniac et à adopter les projets de document d'orientation suivants, que le Groupe de travail des stratégies et de l'examen lui a transmis à sa cinquante-neuvième session :

a) Projet de document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles ;

b) Priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir – analyse et conseils.

Le secrétariat fournira des informations à jour sur l'état de la ratification des modifications apportées au Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg), au Protocole relatif aux polluants organiques persistants et au Protocole relatif aux métaux lourds.

L'Organe exécutif sera également invité à examiner la proposition de l'Union européenne qui lui a été transmise par le Groupe de travail des stratégies et de l'examen à sa cinquante-neuvième session<sup>1</sup>, qui concerne une décision sur la méthode à suivre pour mettre à jour les tableaux 2 à 6 de l'annexe II du Protocole de Göteborg tel que modifié, afin de tenir compte des changements intervenus dans la composition de l'Union européenne.

**Document(s)**

Projet de document d'orientation relatif à la réduction des émissions issues de la combustion des résidus agricoles (ECE/EB.AIR/2021/5)

Priorité à accorder à la réduction des matières particulaires qui sont également des sources importantes de carbone noir – analyse et conseils (ECE/EB.AIR/2021/6)

Rapport d'évaluation sur l'ammoniac (ECE/EB.AIR/2021/7 et document informel n° 1)

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2021/8)

Proposal of the European Union on methodology to update tables 2 to 6 of annex II to the Gothenburg Protocol (document informel n° 2)

**c) Respect des obligations**

L'Organe exécutif sera invité à prendre acte des progrès accomplis dans l'exécution de la section III du plan de travail (Respect des obligations), en particulier du vingt-quatrième

<sup>1</sup> ECE/EB.AIR/WG.5/126 (version préliminaire), par. 44.

rapport du Comité d'application, établi sur la base des conclusions des quarante-sixième et quarante-septième sessions du Comité (Genève (en ligne), 5 et 6 mai 2021 et 14 au 16 septembre 2021, respectivement).

**Document(s)**

Vingt-quatrième rapport du Comité d'application (ECE/EB.AIR/2021/3)

Compliance with reporting obligations (document informel n° 3)

**d) Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur l'exécution de la section IV du plan de travail (Renforcement des capacités et sensibilisation visant à promouvoir la ratification et l'application), telles qu'elles figurent dans les rapports du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale et du secrétariat.

**Document(s)**

Report of the Coordinating Group on the promotion of actions towards implementation of the Convention in Eastern Europe, the Caucasus and Central Asia (document informel n° 4)

Report of the secretariat (document informel n° 5)

**e) Communication, sensibilisation et coopération**

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations sur l'exécution de la section V du plan de travail (Communication, sensibilisation et coopération) qui figurent dans le rapport du secrétariat. Il sera aussi invité à prendre note de toute autre information qui lui sera communiquée.

À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a constaté que l'Action de Batumi pour un air plus pur aidait efficacement les pays à améliorer la qualité de l'air. Pour faire suite à la recommandation du Groupe de travail, l'Organe exécutif sera invité à étudier les possibilités de poursuivre cette action et de prolonger l'initiative au-delà de 2021<sup>2</sup>.

**Document(s)**

Report on communication and outreach activities (document informel n° 6)

**5. Examen du caractère suffisant et efficace du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique**

*Horaire indicatif : lundi 6 décembre, après-midi, et mardi 7 décembre, matin*

À sa trente-neuvième session (Genève, 9 au 13 décembre 2019), l'Organe exécutif a décidé d'entreprendre l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012<sup>3</sup>. À sa quarantième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2020/2 concernant le plan pour la mise en œuvre de l'examen du Protocole à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012, en application de son article 10 (ECE/EB.AIR/146, annexe II). Il a en particulier déterminé le champ d'application et le calendrier des travaux de cet examen et demandé aux organes subsidiaires s'efforcer d'arrêter et de communiquer les délais d'achèvement de ces travaux, ainsi que leurs contributions, comme indiqué à l'annexe I du document intitulé « Préparatifs de l'examen du Protocole

<sup>2</sup> Ibid., par. 36.

<sup>3</sup> ECE/EB.AIR/144, par. 27 e).

relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 » (ECE/EB.AIR/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.5/2020/3). L'Organe exécutif a également demandé à la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen : de réunir les contributions et informations reçues en un avant-projet annoté, pour examen par le Groupe de travail à sa cinquante-neuvième session ; d'entreprendre des travaux sur les aspects de l'examen qui concernent l'élaboration de politiques, y compris l'évaluation des incidences des informations reçues sur l'action des pouvoirs publics ; d'élaborer et d'établir le rapport de l'examen, y compris ses conclusions<sup>4</sup>.

L'Organe exécutif sera invité à prendre note des informations qui seront présentées par la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur l'avancement du processus d'examen et à examiner l'avant-projet de rapport sur l'examen élaboré par le groupe chargé de l'examen du Protocole de Göteborg.

#### **Document(s)**

Projet de rapport sur l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique, tel que modifié en 2012 (ECE/EB.AIR/2021/4)

## **6. Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention**

*Horaire indicatif : mardi 7 décembre, matin*

Le secrétariat informera l'Organe exécutif de l'état des contributions des Parties aux fonds d'affectation spéciale destinés à financer l'application de la Convention en 2020-2021 et les dépenses pendant cette période. Il présentera également les besoins en ressources pour la période 2022-2023.

Sur recommandation de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, l'Organe exécutif sera invité, entre autres, à approuver : a) l'utilisation détaillée des ressources prévues pour l'EMEP en 2022 ; b) les principales dépenses de coordination internationale liées au financement des activités de base relevant de la Convention et de ses protocoles, à l'exception des dépenses qui relèvent du Protocole de Genève de 1984 relatif au financement à long terme de l'EMEP ; c) un calendrier révisé des contributions obligatoires pour la période 2022-2023.

Suite au changement de l'institution qui accueille le Centre du Programme international concerté de surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes, annoncé par les délégations finlandaise et suédoise à la septième session conjointe de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, et à la recommandation faite par ce dernier à l'Organe exécutif de modifier la décision 2002/1 sur le financement des activités de base (ECE/EB.AIR/GE.1/2021/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2021/2, à paraître), l'Organe exécutif devrait adopter une modification de sa décision 2002/1 (ECE/EB.AIR/77/Add.1, annexe I).

L'Organe exécutif sera également invité à examiner un budget indicatif devant servir à renforcer le soutien apporté par le secrétariat au processus intergouvernemental relevant de la Convention, y compris l'examen du Protocole de Göteborg. Il sera invité à débattre de la manière de réunir les ressources supplémentaires.

#### **Document(s)**

Ressources financières nécessaires à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/2021/1)

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2021/8)

<sup>4</sup> ECE/EB.AIR/146, annexe II, décision 2020/2, par. 1, 2 et 4.

## 7. Forum pour la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique

*Horaire indicatif : mardi 7 décembre, matin*

À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2019/5 sur la création du forum pour la coopération internationale en matière de pollution atmosphérique (ECE/EB.AIR/144/Ad.1). À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est félicité de la volonté de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de diriger les travaux du forum. Il a recommandé à l'Organe exécutif de créer le forum sous forme d'équipe spéciale rendant compte au Groupe de travail<sup>5</sup>. L'Organe exécutif sera invité à examiner le projet de décision sur le mandat de l'équipe spéciale élaboré par les pays chefs de file.

### Document(s)

Projets de décisions de l'Organe exécutif (ECE/EB.AIR/2021/8)

## 8. Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention

*Horaire indicatif : mardi 7 décembre, après-midi*

L'Organe exécutif sera invité à examiner et à adopter le projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention.

L'Organe exécutif devrait arrêter le calendrier des réunions et une liste provisoire de documents officiels pour 2022-2023, l'objectif étant d'assurer une bonne circulation des informations et des résultats entre les organes scientifiques et les organes de décision afin que les débats d'orientation s'appuient sur des bases scientifiques.

### Document(s)

Projet de plan de travail pour 2022-2023 relatif à l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/2021/2)

List of official documents for 2022-2023 meetings (document informel n° 8)

## 9. Examen du Règlement intérieur de l'Organe exécutif

*Horaire indicatif : mardi 7 décembre, après-midi*

À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a demandé au Groupe de travail des stratégies et de l'examen d'étudier les modifications qu'il conviendrait d'apporter au Règlement intérieur de l'Organe exécutif (tel qu'adopté par la décision 2010/19 (voir ECE/EB.AIR/106/Add.1) et modifié par la décision 2013/1 (voir ECE/EB.AIR/122/Add.1)) et de lui faire rapport à ce sujet<sup>6</sup>. À sa cinquante-neuvième session, le Groupe de travail a recommandé à l'Organe exécutif qu'un examen complet du Règlement intérieur soit entrepris par un groupe spécial d'experts et revu par le groupe juridique spécial. Il a invité les délégations à proposer des candidatures pour le groupe d'experts<sup>7</sup>. L'Organe exécutif sera invité à examiner la proposition du Canada détaillant le processus d'examen du Règlement intérieur et à envisager de réunir un groupe spécial d'experts.

### Document(s)

Proposal of Canada on the process for the review of the rules of procedure for the Executive Body (document informel n° 9)

<sup>5</sup> ECE/EB.AIR/WG.5/126 (version préliminaire), par. 38.

<sup>6</sup> ECE/EB.AIR/144, par. 57 a).

<sup>7</sup> ECE/EB.AIR/WG.5/126 (version préliminaire), par. 40.

## 10. Élection du Bureau

*Horaire indicatif : mercredi 8 décembre, matin*

À sa trente-huitième session (Genève, 10 au 14 décembre 2018), l'Organe exécutif a réélu sa Présidente et ses trois Vice-Présidents, conformément à l'article 17 de son règlement intérieur (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19, annexe, telle que modifiée par la décision 2013/1 (ECE/EB.AIR/122/Add.1). Conformément à l'article 21 du Règlement, il a également réélu la Présidente du Groupe de travail des stratégies et de l'examen<sup>8</sup>. À sa trente-neuvième session, il a élu une remplaçante pour le reste du mandat de l'un de ses Vice-Présidents<sup>9</sup>.

À sa quarantième session, l'Organe exécutif a décidé, à titre exceptionnel et ponctuel, et nonobstant les dispositions de l'article 17 du Règlement intérieur, de reporter à sa session de décembre 2021 les élections de son ou sa président(e) et de ses trois vice-président(e)s ainsi que du (de la) président(e) du Groupe de travail des stratégies et de l'examen<sup>10</sup>.

Conformément aux articles 17 et 21, l'Organe exécutif sera invité à élire son ou sa président(e) et ses trois vice-président(e)s, ainsi que le ou la président(e) du Groupe de travail des stratégies et de l'examen. Les membres du Bureau sont rééligibles, mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que l'Organe exécutif n'en décide autrement.

## 11. Questions diverses

*Horaire indicatif : mercredi 8 décembre, matin*

Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les Parties souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dans les plus brefs délais.

## 12. Adoption du projet de rapport sur les travaux de la quarante et unième session

*Horaire indicatif : mercredi 8 décembre, matin*

La Présidente présentera, avec l'appui du secrétariat, un compte rendu des principales décisions prises pendant la session, qui servira de base au projet de rapport.

L'Organe exécutif sera invité à examiner et à adopter le projet de rapport sur les travaux de la session et à charger le secrétariat de le finaliser à l'issue de celle-ci.

---

<sup>8</sup> ECE/EB.AIR/142, par. 76.

<sup>9</sup> ECE/EB.AIR/144, par. 58 et 59.

<sup>10</sup> ECE/EB.AIR/146, par. 26.